

Nos HONORAIRES

en application de la loi Alur du 25 mars 2014



DE LA COUR AU JARDIN
IMMOBILIER & ART DE VIVRE



Barème de nos honoraires de VENTE

montant du bien vendu	honoraires en % du bien vendu	à la charge
au delà de 300 000 euros	5%	du vendeur (sauf accord entre les parties prévues au mandat)
entre 200 000 & 299 000 euros	6%	
entre 100 000 & 199 000 euros	7%	
en deçà de 99 000 euros	forfait de 6 500 euros	

Barème de nos honoraires de RECHERCHE EXCLUSIVE

montant du bien acheté	honoraires en % du bien acheté	assiette de calcul
au delà de 500 000 euros	2,5%	nos honoraires sont calculés sur le prix net vendeur du bien
en deçà de 499 000 euros	forfait de 12 500 euros	

Après concertation et discussion sur les difficultés ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire peuvent convenir librement de la signature d'un devis adapté qui tiendra compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée.

Ainsi, les parties jugeront approprié à la situation de convenir d'un montant forfaitaire mentionné dans le mandat (sur la base d'une convention préalablement signée).